

# CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELLERIE DE PLEIN AIR



Formation financée par l'AGEFOS PME

Période de formation : Novembre à Février  
Durée de la formation : De 700 à 1050 heures

## Objectifs de la formation

L'Ouvrier Qualifié de Maintenance en Hôtellerie de Plein Air assure la maintenance des emplacements et des hébergements individuels, des parties communes (bâtiments, circulations, espaces communs, espaces verts....) en respectant les règles d'hygiène et de sécurité avec un souci d'organisation de son travail, dans un objectif de qualité et de satisfaction du client.

Il peut en complément assurer l'entretien des piscines et espaces aquatiques, réaliser des travaux de second œuvre, de réseaux divers ou d'entretien spécialisés des espaces verts.



## Contenu de la formation

### Missions

- ❖ M1 - Organiser son travail et son poste en fonction des consignes données
- ❖ M2 - Réaliser des dépannages en saison, des réparations sur menuiserie bois, portes, mobiliers, électricité, plomberie, peinture....
- ❖ M3 - Réaliser des hivernages et dés hivernages des hébergements
- ❖ M4 - Réaliser les travaux courants d'entretien des espaces verts (taille arbres, arbustes, tonte, système arrosage...)
- ❖ M5 - Réaliser des petits travaux de maçonnerie tels que muret, pilier de faible hauteur, dallage, scellements
- ❖ M6 - Installer et entretenir des équipements de parcs et jardins
- ❖ M7 - Entretenir les piscines et espaces aquatiques
- ❖ M8 - Réaliser des travaux de second œuvre : plaquisterie, menuiserie, pose de faïence, revêtements de sol
- ❖ M9 - Réaliser les travaux de réseaux divers
- ❖ M10 - Réaliser les travaux spécialisés d'entretien des espaces verts (engazonnement, plantation, paillage, soins aux végétaux...)



## Evaluation de la formation

- ❖ Contrôle continu théorique et pratique en centre de formation et en entreprise
- ❖ Examen final (écrit et oral) en centre de formation



## Modalités pratiques

<b>Public concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CDI Emploi Formation</li> <li>▪ Contrat de professionnalisation</li> <li>▪ Période de professionnalisation</li> <li>▪ Congé Individuel de Formation</li> <li>▪ POEI</li> </ul>
<b>Recrutement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information collective</li> <li>▪ Entretien individuel</li> <li>▪ Etude du dossier de candidature : lettre de motivation, projet professionnel</li> </ul>
<b>Durée en Centre de formation</b>	<b>De 700 à 1050 heures en Centre de Formation</b>
<b>Lieux de formation</b>	Centre de formation KERPLOUZ LASALLE AURAY et CFA Bâtiment VANNES
<b>Validation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attestation individuelle de fin de formation</li> <li>▪ Présentation au : <b>CQP Ouvrier Qualifié de Maintenance en Hôtellerie de Plein Air</b></li> <li>▪ Titre professionnel délivrée par la CPNE</li> </ul>
<b>Prise en charge</b>	<p><b>Dans le cadre du CDI Emploi Formation,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les coûts pédagogiques, les salaires chargés du salarié, les frais annexes (transport, repas, hébergement du salarié en formation) et le tutorat sont pris en charge par l'AGEFOS PME</li> </ul> <p><b>Dans le cadre du contrat de professionnalisation,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prise en charge du coût de la formation par l'AGEFOS PME</li> </ul>
<b>Renseignements et Inscriptions</b>	<p style="text-align: center;"><b>Téléphone : 02 97 24 34 46</b> <b>Adresse mail : <a href="mailto:site.kerplouz@arep56.fr">site.kerplouz@arep56.fr</a></b></p>

